

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/42

Objet :
demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de d'aménagement et d'agrandissement de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 342 400.00€ HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)
Soit 35 % 101 500.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))
Soit 45 % 130 500.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 110 400 € TTC
- Fonds propre : 68 480 € TVA
- Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement et d'agrandissement de la mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 342 400 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

Délibération n° 2022/43

Objet :

**Demande de subvention au titre de
la Dotation de Soutien à
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 35 % 101 500.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 45 % 130 500.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions : (précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 110 400 € TTC

- Fonds propre : 68 480 € TVA

Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023.

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/44

Objet :

demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 208 400.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)
Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))
Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt :	66 000.00 € TTC
- Fonds propre :	41 680.00 € TVA
- Autres (à préciser)	

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/10/2023 et de la publication le 09/12/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement de locaux associatifs dans l'ancienne mairie.

Pour un montant de travaux estimé à 208 400.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

Délibération n° 2022/45

Objet :

**Demande de subvention au titre de
la Dotation de Soutien à
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 40 % 71 200.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions :(précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 66 000.00 € TTC

- Fonds propre : 41 680.00 € TVA

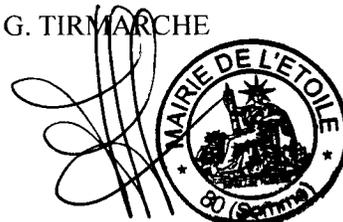
Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 22 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/46

Objet :

demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) –exercice 2023

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation d'équipements scolaires et mise en place d'une salle d'évolution sportive.

Pour un montant de travaux estimé à 270 700.00€ HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêtée par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)
Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État DSIL : (préciser le taux/montant))
Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État FNADT : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil régional Hauts-de-France : (préciser le taux/montant))
Subvention conseil départemental de la Somme : (préciser le taux/montant))
autres :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

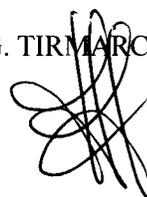
- Emprunt :	79 260.00 € TTC
- Fonds propre :	54 140.00 € TVA
- Autres (à préciser)	

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DETR et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023.

L'Etoile, le 23 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Pour un montant de travaux estimé à 270 700.00 € HT

Correspondant au devis estimatif présenté par : OPEIC BATIMENTS de Flixecourt

Délibération n° 2022/47

Objet :

**Demande de subvention au titre de
la Dotation de Soutien à
l'Investissement Local (DSIL) –2023.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR : (préciser le taux selon la décision arrêté par l'assemblée et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux)

Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention État DSIL

Soit 40 % 95 720.00 € HT

Subvention Conseil Départemental : (préciser le taux/montant)

Autres aides ou subventions :(précise taux/montant)

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Emprunt : 79 260.00 € TTC

- Fonds propre : 54 140.00 € TVA

Autres (à préciser)

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention accepte la demande de dossier de subvention DSIL et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 09/01/2023 et de la publication le 09/01/2023

L'Etoile, le 23 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/48

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au label « Ville Prudente ».

Objet :

Monsieur le Maire explique que ce label récompense les communes qui luttent contre l'insécurité routière. Il est décerné pour une période de 3 ans sous réserve de souscrire aux obligations et de répondre à un certain nombre de critères de sélection.

Adhésion au label Ville Prudente

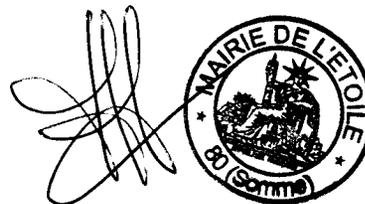
L'inscription est de 70 € et l'adhésion de 340 €/an soit 410 € la 1^{ère} année puis 340 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention accepte cette adhésion.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/49

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE 80 relatif à la pose de 1 point lumineux dans le secteur suivant :
2 rue des Moulins Bleus.

Objet :

ECLAIRAGE PUBLIC

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 429.00 € TTC.

**Pose de 1 point lumineux au
2, rue des Moulins Bleus**

Si le conseil accepte, il sera établi entre la FDE 80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE80 (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	529.00 €
- Contribution de la commune	900.00 €
- TOTAL TTC	1 429.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE80,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 900.00 €.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE

